



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 18 mars 2009 — N° 8

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 02.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée reprend le débat sur le discours d'ouverture de la session prononcé par M. Charest, premier ministre, à la séance du mardi 10 mars 2009 ainsi que sur les motions de censure présentées par Mme Marois, chef de l'opposition officielle, Mme Roy (Lotbinière), M. Khadir (Mercier), M. Ferland (Ungava), M. Drainville (Marie-Victorin), et M. Simard (Richelieu).

À la fin de son intervention, M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) propose la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour son incapacité à obtenir des résultats dans les multiples litiges qui l'opposent au gouvernement fédéral, tels que le financement pour l'éducation postsecondaire, la conclusion d'ententes dans le cadre du Fonds Chantiers Canada, le conflit de juridiction pour l'exploration pétrolière et gazière dans le golfe du Saint-Laurent, le financement des mesures pour les gens qui ne sont pas éligibles à l'assurance-emploi et la compensation financière pour la crise du verglas.

À 11 h 58, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

18 mars 2009

La séance reprend à 14 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 27 Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 27.

Mme James, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 16 Loi favorisant l'action de l'Administration à l'égard de la diversité culturelle

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 16.

18 mars 2009

Dépôts de documents

M. Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, dépose :

Le rapport annuel du Centre de recherche industrielle du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007;

(Dépôt n° 81-20090318)

Le rapport annuel du Centre de recherche industrielle du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008;

(Dépôt n° 82-20090318)

Le rapport annuel de la Société Innovatech du Grand Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007;

(Dépôt n° 83-20090318)

Le rapport annuel de la Société Innovatech du Grand Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008;

(Dépôt n° 84-20090318)

Le rapport annuel de la Société Innovatech Régions ressources, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007;

(Dépôt n° 85-20090318)

Le rapport annuel de la Société Innovatech Régions ressources, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008;

(Dépôt n° 86-20090318)

Le rapport annuel du Fonds de la recherche en santé du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.

(Dépôt n° 87-20090318)

M. Dutil, ministre du Revenu, dépose :

Le rapport d'activité du ministère du Revenu résultant de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des fichiers de renseignements inscrits au Plan d'utilisation au 31 mars 2008, incluant un avis de la Commission d'accès à l'information concernant ce rapport.

(Dépôt n° 88-20090318)

18 mars 2009

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Paquet (Laval-des-Rapides) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 025 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le soutien aux organismes communautaires.

(Dépôt n° 89-20090318)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Hivon (Joliette), Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M. Deltell (Chauveau), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale offre ses sincères condoléances à la famille et aux proches du père Fernand Lindsay;

QU'elle rende hommage à cette figure marquante de Joliette et de Lanaudière, qui a consacré cinquante ans de sa vie à transmettre l'amour de la musique, d'abord aux élèves du Séminaire de Joliette puis au Cégep de Joliette, aux milliers d'enfants qui ont profité du Camp musical de Lanaudière ainsi qu'aux mélomanes qui se rendent chaque été aux concerts du Festival international de Lanaudière; grand pédagogue, personnalité attachante, accessible et généreuse, il laisse un legs impressionnant qui fait la fierté des Lanaudois et plus largement, des Québécois.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de M. Chagnon, deuxième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

18 mars 2009

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Arcand, ministre responsable de la Francophonie, Mme Beaudoin (Rosemont), M. Deltell (Chauveau), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale de la Francophonie, célébrée le 20 mars;

QU'elle réaffirme son attachement aux institutions de la Francophonie;

QU'elle exprime sa fierté pour tout ce que le Québec a accompli au sein de la Francophonie depuis sa création, notamment lors du XIIe Sommet tenu à Québec en 2008;

QU'elle profite de l'occasion pour souligner la contribution exceptionnelle de M. Jean-Pierre Ferland à la Francophonie.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Drainville (Marie-Victorin), M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Caire (La Peltrie), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois national de l'épilepsie et souligne le travail de l'Association québécoise de l'épilepsie qui vise à changer les mentalités et à faire connaître davantage l'épilepsie au sein de la population québécoise, dans laquelle on retrouve environ 45 000 personnes épileptiques.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, Mme James, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, M. Bouchard (Vachon), M. Deltell (Chauveau), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

18 mars 2009

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale qui se tiendra le 21 mars prochain.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Khadir (Mercier), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Bouchard (Vachon), et M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne, à l'approche du vendredi 20 mars, la présence et la contribution de plusieurs dizaines de milliers de Québécoises et de Québécois originaires de l'Iran, du Kurdistan, de l'Afghanistan, du Tadjikistan, de l'Ouzbékistan, de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, et du Kirghizstan ainsi que de nos concitoyens Bahá'í et zoroastriens Parsis qui fêtent le Norouz, le Jour nouveau qui correspond à l'équinoxe du printemps.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Conformément à l'article 146 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 25, Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 25, 26 et 31 mars 2009 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
- Confédération des syndicats nationaux
- Centrale des syndicats du Québec
- Centrale des syndicats démocratiques
- Syndicat canadien de la fonction publique
- Conseil du statut de la femme

- Conseil québécois du commerce de détail
- Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail
- Fédération des chambres de commerce du Québec
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
- Conseil du patronat du Québec
- Mouvement des caisses Desjardins
- Fédération des femmes du Québec

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE le ministre du Travail soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Chagnon, deuxième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin de procéder à l'organisation de ses travaux;
- la Commission de l'éducation se réunira en séance de travail afin de procéder à l'organisation de ses travaux.

18 mars 2009

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée poursuit le débat sur le discours d'ouverture de la session prononcé par M. Charest, premier ministre, à la séance du mardi 10 mars 2009 ainsi que sur les motions de censure présentées par Mme Marois, chef de l'opposition officielle, Mme Roy (Lotbinière), M. Khadir (Mercier), M. Ferland (Ungava), M. Drainville (Marie-Victorin), M. Simard (Richelieu), et M. Cloutier (Lac-Saint-Jean).

À la fin de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Lapointe (Crémazie) dépose :

Un extrait, en date du 9 mars 2009, de propos tenus par M. Pierre Duguay, sous-gouverneur de la Banque du Canada, dans le cadre des travaux d'une commission parlementaire à Ottawa, concernant les papiers commerciaux adossés à des actifs.
(Dépôt n° 90-20090318)

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture et sur les motions de censure.

À la fin de son intervention, M. Curzi (Borduas) propose la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour son absence de volonté réelle de réduire le décrochage scolaire et son non-respect de l'engagement pris lors du discours d'ouverture de 2003.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture et sur les motions de censure présentées par Mme Marois, chef de l'opposition officielle, Mme Roy (Lotbinière), M. Khadir (Mercier), M. Ferland (Ungava), M. Drainville (Marie-Victorin), M. Simard (Richelieu), M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), et M. Curzi (Borduas).

18 mars 2009

À la fin de son intervention, Mme Bouillé (Iberville) propose la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour sa gestion chaotique de la crise de la listériose et pour l'absence de mesures concrètes d'aide aux producteurs artisans pour remédier à cette situation dans le discours inaugural du premier ministre.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture et sur les motions de censure présentées par Mme Marois, chef de l'opposition officielle, Mme Roy (Lotbinière), M. Khadir (Mercier), M. Ferland (Ungava), M. Drainville (Marie-Victorin), M. Simard (Richelieu), M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), M. Curzi (Borduas), et Mme Bouillé (Iberville).

À 18 heures, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 19 mars 2009, à 10 heures.

Le Président

YVON VALLIÈRES